



# 1 Participation, intéressement - PEE

1

Jours

dans RESSOURCES HUMAINES - REMUNERATION MASSE SALARIALE / Réf : JCF-DTRH-27

## Objectifs de la formation

- Examiner les possibilités d'épargne au sein d'une entreprise de moins de 50 salariés
- Décrire l'intérêt de ces recours
- Gérer les règles de la participation (une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés) de l'intéressement et du PEE
- Négocier un accord permettant la mise en place de l'épargne

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Définir la participation

- Une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés
- Comment la mettre en place
- La réforme du régime de l'épargne salariale (loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises)

#### 2. Décrire le régime de participation

- Les règles de calcul
- Le principe (sommes affectées en compte bloqué)
- Une atténuation de ce principe avec la loi sur les revenus du travail de décembre 2008 et les cas de débloquages anticipés (instruction du 18 février 2016)
- Régime social et fiscal

#### 3. Définir l'intéressement

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE  
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro  
formation professionnelle

supipgv  
école supérieure

BIOFORMATION

DEFI3  
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- Une faculté pour les entreprises
- Comment le mettre en place

#### 4. Décrire le régime d'intéressement

- Les règles de calcul
- La disponibilité des sommes ou le dépôt en compte bloqué
- Les plafonds
- Régime social et fiscal

### Après-midi

#### 5. Définir le PEE

- Une option facultative pour les entreprises
- Une possibilité pour le salarié de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières
- Comment le mettre en place ?

#### 6. Décrire le régime du PEE

- L'indisponibilité des sommes pendant 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé)
- Quelles sommes peuvent y être affectées et quels sont les plafonds
- Le régime social

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Tout public



## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

